

Face au projet de loi du gouvernement, les craintes des enseignants-chercheurs du Havre

Arnaud ROUXEL

4-5 minutes

« *On ne peut pas aller dans la rue en ce moment, mais nous voulons expliquer aux gens ce qui se passe* », souligne **Samantha Faubert**, professeur des universités enseignant la littérature hispanique et représentante SNESup-FSU à l'université du Havre. Avec des collègues enseignants-chercheurs, elle a rédigé avant-hier une lettre pour dénoncer les dessous de la Loi de programmation de la recherche (LPR) 2021-2030, qui doit être votée le mardi 17 novembre. Le document devant être posté sur la page **Facebook** Université du Havre en colère, rejoint là de nombreux autres appels contestataires émis en France.

« *Un déni de démocratie, une attaque gravissime contre le service public* », présente le texte. Depuis sa présentation en 2019, « *le projet de loi a fait l'objet d'une procédure accélérée, de très peu de discussions, mal menées, avec les syndicats. Des amendements surprise ont été ajoutés* », dit Samantha Faubert.

Géré jusqu'alors par le Conseil national des universités, le recrutement des enseignants-chercheurs chez ceux qui ont obtenu un doctorat doit s'ouvrir à de nouveaux modes. « *Cet examen des dossiers au niveau national est une garantie de valeur scientifique* », insiste-t-elle. « *Il régule les niveaux entre les candidats, les universités, permet une équité* », ajoute son collègue du SNESup-FSU Éric Saunier, maître de conférences et chercheur en histoire moderne. « *Et de lutter contre les arrangements qui pourraient avoir lieu au niveau local* », souligne la femme. « *Une personne, par exemple, pourra être recrutée localement comme chercheur pour le temps court d'un projet* ». Comme une sorte de chargée de mission et dans le cadre d'un contrat à durée

indéterminée... mais qui s'achèvera à l'issue de ce travail.

« *Cette fragilisation de la condition enseignante aura des conséquences négatives sur la qualité de formation dispensée aux étudiants de l'université* », assurent-ils. Déjà favorisée par le non-remplacement de profs retraités, « *la précarisation va s'accroître. Dans notre discipline, nous étions six enseignants-chercheurs titulaires. Nous ne sommes plus que trois. Pour assurer les horaires de cours, il est fait appel à des contrats précaires. Peut-être une dizaine* », donne en exemple Samantha Faubert.

« *Généralement, ils ne restent pas longtemps, car au bout de cinq ans, ils devraient être titularisés* », ajoute-t-elle. En 2018, l'université du Havre comptait 249 enseignants chercheurs, 91 enseignants issus du second degré et 135 contractuels.



A partir de 1€

L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

- Accès à 100% des contenus sur le site web
- Votre journal et ses suppléments en version numérique

JE M'ABONNE

Un « arsenal néolibéral »

« *La loi favorise encore davantage les financements par appel à projets, qui concentre une grosse partie des flux financiers de l'État sur des thèmes ciblés* », parfois liés à l'actualité, souvent au mode économique, disent aussi les signataires, qui s'estiment victimes d'un « *arsenal néolibéral* ». « *Des enseignants-chercheurs passent leur temps à monter des dossiers, sans être sûr de l'emporter, au lieu de travailler en laboratoire sur des thèmes qui leur paraîtraient plus importants, nécessiteraient des financements pérennes* », regrette Samantha Faubert, qui voit là une entrave à la liberté de recherche, un encouragement au clientélisme et un renforcement de la logique de compétition : « *Les grosses universités seront privilégiées* ».

« *Cela va favoriser la recherche appliquée. Quid de la recherche fondamentale ?* », demande Éric Saunier.

Autre motif de colère, l'inscription dans le projet de loi d'un délit de « *trouble à la tranquillité ou au bon ordre de l'établissement* ». Qui pourrait rendre illégales les occupations d'université, notamment lors de mouvements sociaux.